DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES HAUTES DUYES

SEANCE du 13/10/2025 à 18h30

Date de la convocation : 06/10/2025

Le treize octobre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune des HAUTES-DUYES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Italo ZANARTU HAYER, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie de Saint-Estève.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents: Italo ZANARTU HAYER, Christian MARTEL, Chantal CASA, Claude MARTEL,

Yann SEGOND Représentés : Excusés :

Absents: Jean-Paul FERAUD Sébastien INNOCENTI

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christian MARTEL

D202517 Délibération portant sur l'attribution du lot de menuiserie en consultation libre (ancien lot N°3 du marché public extension de la mairie et création de la salle municipale, numéro DEMATIS 1093729.)

Comme cette délibération concerne monsieur Yann Segond, ce denier sort de la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

VU l'article R2181-2 du code de la commande publique ;

VU la délibération D202513 du 4 septembre 2025 du conseil municipal et notamment la décision du conseil de relancer une procédure libre, identique à celle de ce marché, pour les lots 3 et 6 ;

CONSIDERANT que pour le lot des travaux de menuiserie, une consultation libre dans les mêmes conditions que celles de la procédure Dematis numéro 1093729 a été lancée le 8 septembre ;

CONSIDERANT que la commune a reçu deux offres pour cette consultation libre, ces offres ayant été étudiées par l'architecte DPLG madame Françoise COMTE, maître d'ouvrage des travaux de l'extension de la mairie et de la création d'une salle municipale ;

CONSIDERANT qu'à proposition égale, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise SARL SEGOND qui pour le ce lot de menuiserie propose le montant de 37 830 € HT;

Le Conseil Municipal DECIDE

D'ATTRIBUER le lot de menuiserie à l'entreprise SARL SEGOND pour un montant de 37 830 € HT ;

AUTORISE monsieur le maire à effectuer tout acte en conséquence.

CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0 POUR: 4

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Italo Zanartu-Hayer Maire des Hautes-Duyes

Christian MARTEL Secrétaire de séance

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.